VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	22	29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

M. Aurélien MOIGNARD à M. Daniel MONIER
Mme Geneviève RE à M. le Maire
M. Christophe COURME à M. Gilbert COURME
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à Mme Gisèle FERNANDEZ
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
Mme Magali OUILLON à Mme Véronique PIERRE
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

FA/VA/MH/CQ - N° N°2022/09/188 - OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE A TITRE GRACIEUX D'UNE PARCELLE AU QUARTIER DE LA GARE RUE DE L'OLIVASTRE

Rapporteur : Mme Gisèle FERNANDEZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare, il a été nécessaire d'acquérir une bande de terrain le long de la Rue de L'Olivastre afin de régulariser une emprise supplémentaire à de la voie existante.

Il précise que cette bande de terre d'une superficie d'environ 171 m² appartenant à la copropriété de LODERI sera cédé à la commune à l'amiable à titre gratuit.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte administratif sont à la charge de la Commune et le document d'arpentage est à la charge du groupe DUVAL.

Vu l'article L.1311-13 du Code Général des collectivités Territoriales, précisant le signataire des actes authentiques administratifs.

Vu l'arrêté n° 2020/0385 portant délégation à la signature à signer les affaires foncières,

Vu la délibération n°2020/06/029 votée lors du Conseil municipal du 03/06/2020 et visée en préfecture en date du 08/06/2020 portant sur la délégation de signature à la 8ème Adjointe - acte authentique en la forme administrative,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 16/04/2021,

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209188-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/09/188
(suite)

Vu le plan de division provisoire du cabinet GEXXIA SAS en date du 10/02/2022,

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à l'amiable, à l'euro symbolique, une parcelle cadastrée section AN n° 299p d'une superficie d'environ 171 m² appartenant à la copropriété LODERI représenté par son syndic la SNG M.RASSE.

AUTORISE l'adjointe au Maire déléguée, à signer l'acte authentique présent qui sera passé en la forme administrative par Monsieur le Maire de la Commune de Bormes les Mimosas.

VOTE : **UNANIMITE (29 POUR)**

POUR (29) : M. François ARIZZI, M. Philippe CRIPPA, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209188-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

GEXXIA S.A.S
Géomètre-Expert
C. SERGEANT
Successeur des cabinets AJALBERT et LAURET

Département du Var

Commune de BORMES LES MIMOSAS
Lieu-dit "La Gare - Ravel"
Cadastre : AN n°299

DEMANDEUR :
Mairie de Bormes les Mimosas

ESQUISSE DE DIVISION

PROVISOIRE

échelle : 1 / 200	Systéme : RGF 93 / CC 43	Nivellement : - -

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Réf. Dossier : 2022-019
Techniciens : CBu_CB
Date :10.02.2022
Modif. :

19, Avenue du Général de Gaulle - 83320 CARQUEIRANNE Tél. : 04 94 58 66 98 Fax : 04 94 58 59 12
bureau secondaire : ZAC FRAY REDON L'Acaté 83136 ROCBARON
gexxia.geometre@gmail.com - SIRET : 814 798 914 00010 - NAF : 7112A

PLAN DE SITUATION — Echelle : 1/25000

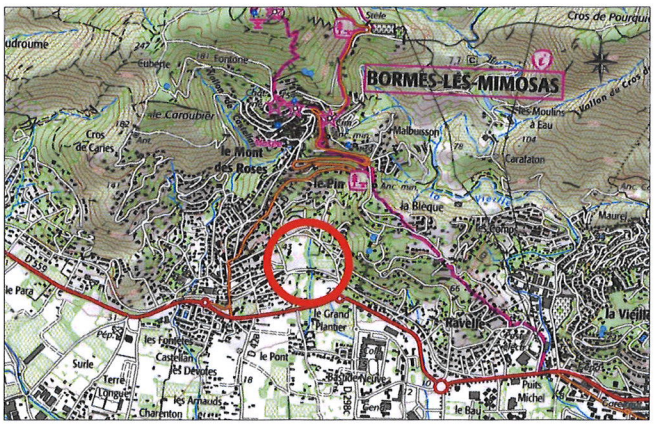

PLAN PARCELLAIRE — Echelle : 1/2000

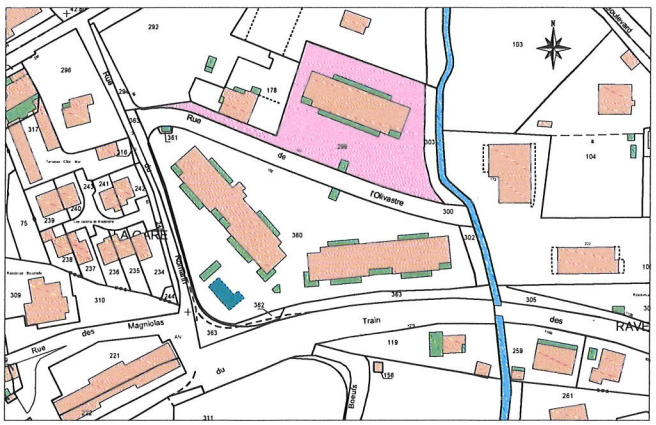

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209188-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

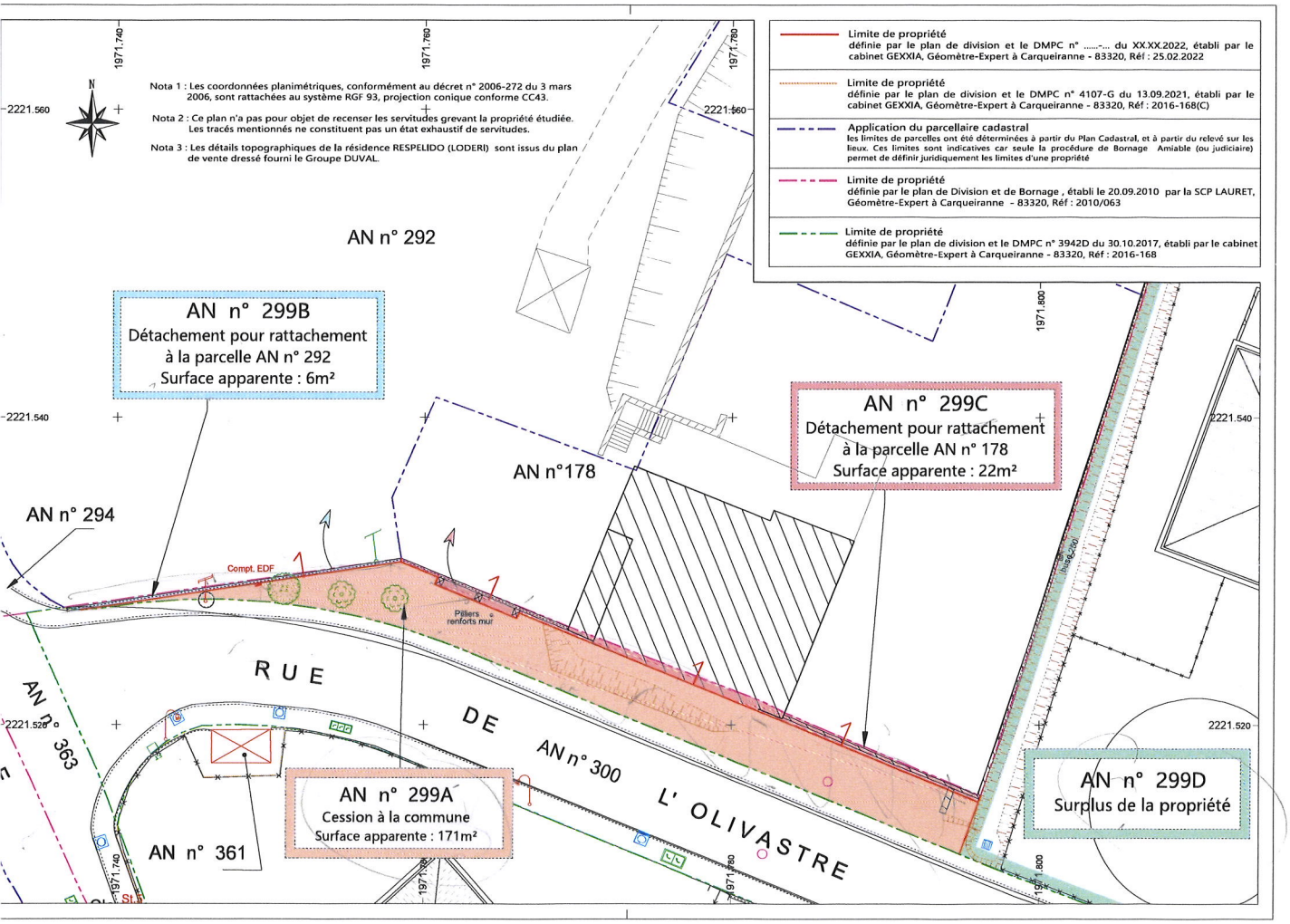

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20220928-202209188-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/09/188 - Objet : Acquisition à l'amiable à titre gracieux d'une parcelle au quartier de la Gare - rue de l'Olivastre

---

Date de transmission de l'acte : 03/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2022

Numéro de l'acte : 202209188 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20220928-202209188-DE

Date de décision : 28/09/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions